



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



L'UNESCO

UNESCO

**L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science
et la culture** a vu le jour le 16 novembre 1945.

La mission de l'UNESCO est de contribuer à la construction d'une culture de la paix,
à l'éradication de la pauvreté, au développement durable et
au dialogue interculturel à travers l'éducation, les sciences,
la communication et l'information.





« L'UNESCO a tous les atouts pour apporter une réponse intellectuelle et humaniste à la mondialisation et à la crise : nous savons que la culture et l'art, les sciences, l'éducation, la communication et le savoir sont les vraies valeurs qui fondent l'essence de l'humanité. »

Irina Bokova, Directrice générale



Les défis du monde

Les objectifs de la communauté internationale – énoncés dans les Objectifs de Développement Internationalement Reconnus (ODIR) incluant les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) – sous-tendent toutes les stratégies et activités de l'UNESCO.

L'Organisation se concentre, en particulier, sur deux priorités globales :

- l'Afrique ;
- l'égalité entre les genres.

Et plusieurs objectifs primordiaux :

- Assurer une éducation de qualité pour tous et l'apprentissage tout au long de la vie ;
- Mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable ;
- Faire face aux nouveaux défis sociaux et éthiques ;
- Promouvoir la diversité culturelle, le dialogue interculturel et une culture de la paix ;
- Soutenir la liberté d'expression et la liberté de la presse.

L'UNESCO mène à bien ces priorités et objectifs dans un cadre fondé sur les résultats afin d'assurer l'efficacité de l'aide, l'obligation redditionnelle et la transparence.

www.unesco.org/fr/strategic-planning

Priorités et thèmes

Afrique

« L'Afrique est l'une des deux priorités globales de l'UNESCO. Au cours de mon mandat à la tête de cette Organisation, je compte fermement redynamiser notre action en ce sens... Je compte trouver des moyens pour répondre plus efficacement aux demandes présentées par les pays africains et l'Union africaine, notamment en ce qui concerne les pays qui ont vécu un conflit ou une catastrophe naturelle... »

Irina Bokova à l'occasion du Sommet de l'Union économique et monétaire ouest africaine
– Bamako, Mali, 20 février 2010

En tant que domaine prioritaire, l'Afrique est intégrée dans toutes les phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes de l'UNESCO. Une attention particulière est ainsi accordée à la réponse de l'UNESCO aux situations de post-conflit et de reconstruction.

L'UNESCO travaille en coopération avec l'Union africaine et son NEPAD, avec huit communautés sous-régionales africaines reconnues par l'Union africaine et dans le cadre du système des Nations Unies. La coopération de l'UNESCO avec l'Union africaine a conduit à des décisions panafricaines dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences naturelles. Il convient notamment de citer :

- La mise en œuvre de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015)
- L'action coordonnée sur les langues africaines, la diaspora africaine ainsi que les arts et la culture africains

- Un Plan d'action consolidé en faveur de la science et de la technologie mis en œuvre par le réseau africain du Programme sur l'homme et la biosphère (AfriMAB)
- Une position commune africaine ainsi que des décisions précises sur le changement climatique et la création d'un Observatoire africain pour la science.

L'UNESCO a contribué à la création du Fonds africain du patrimoine mondial et à la coordination des activités de l'UNESCO et des organisations régionales et sous-régionales centrées sur les langues africaines et l'harmonisation des curricula en matière de prévention du VIH et du SIDA.



Égalité entre les genres

« L'égalité entre les genres est l'un des ... piliers de ma vision personnelle de la promotion, pendant mon mandat en tant que Directrice générale, d'un « nouvel humanisme ». À l'UNESCO, nous avons l'intention d'établir une étroite collaboration avec l'ONU Femme dès que l'Entité deviendra opérationnelle, le 1^{er} janvier 2011. »

Irina Bokova apportant son soutien à la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies portant création, en juillet 2010, de la nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des genres et l'autonomisation de la femme dénommée « ONU Femme »



L'UNESCO est à l'avant-garde quand il s'agit de soutenir les droits et l'autonomisation des filles et des femmes ainsi que l'égalité des genres dans l'ensemble de ses domaines de compétence, à savoir l'éducation, les sciences naturelles, la culture, la communication et l'information. En 2007, les États membres de l'UNESCO ont désigné l'« Égalité des genres » comme l'une des deux priorités stratégiques globales de la période 2008-2013.

- Les filles représentent plus de la moitié des enfants non scolarisés dans le monde
- Les deux tiers des 796 millions d'adultes analphabètes sont des femmes
- Les trois cinquièmes du milliard de personnes les plus pauvres de la planète sont des filles et des femmes
- Les femmes sont encore sous-représentées dans la prise de décisions politiques et sont souvent maintenues dans des emplois précaires et faiblement rémunérés.
- Les femmes sont plus vulnérables en période de crise économique et financière et plus exposées à la violence dans les situations de conflit armé.



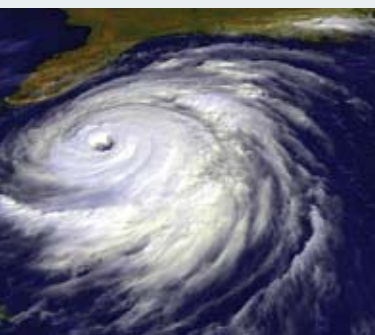
L'UNESCO est fermement déterminée à poursuivre la priorité Égalité entre les genres grâce à des programmes importants et des actions concrètes tels que résumés à l'échelle de l'Organisation dans le Plan d'action pour la priorité Égalité entre les genres qui s'articule autour d'une double approche : (i) une programmation tenant compte du genre et s'appuyant sur des initiatives qui cherchent précisément à niveler les inégalités en ciblant les filles/femmes ou les garçons/hommes ; (ii) la promotion de l'égalité entre les genres grâce à l'intégration d'une perspective centrée sur cette priorité dans l'ensemble de sa programmation.

Dans le domaine de l'éducation (formelle et non formelle), l'UNESCO cherche à éliminer les inégalités entre les genres en termes d'accès à l'éducation, de maintien à l'école, d'achèvement des études et de qualité des services éducatifs. L'Organisation œuvre également à la promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les genres en intégrant ces considérations dans ses travaux de normalisation, notamment dans les domaines de l'éthique de la science, de la culture et des droits de l'homme. Dans le domaine de la communication et de l'information, l'UNESCO a pour objectif de s'intéresser à des questions telles que les stéréotypes sur les femmes et les inégalités dont elles sont victimes en matière d'accès et de participation à l'ensemble des systèmes d'information et de communication. Dans les régions en situation de conflit et de post-conflit, l'Organisation soutient activement les activités qui cherchent à garantir à l'ensemble des journalistes la sécurité de l'environnement de travail.

Changement climatique

Notre atmosphère ne peut pas faire la différence entre les émissions d'une usine asiatique, les gaz d'échappement d'un 4 x 4 nord-américain ou la déforestation en Amérique du Sud ou en Afrique.

Ban Ki Moon, Secrétaire Général des Nations Unies, 15^e Conférence des Parties (COP-15) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) Copenhague, décembre 2009



Le changement climatique affecte notre environnement, nos sociétés et notre patrimoine naturel et culturel commun. Trouver des solutions pour atténuer ses effets négatifs et nous adapter à l'évolution de la situation exige une approche associant la prise en compte de données scientifiques solides et impartiales à un ensemble de facteurs liés à l'environnement, à l'économie, à l'information, à la société, aux attitudes et aux comportements. Tous les secteurs de l'UNESCO et ses nombreux bureaux hors Siège, Centres et Instituts s'intéressent au changement climatique.

L'UNESCO a donc adopté à l'échelle de l'Organisation « la stratégie de l'UNESCO en matière de changement climatique », que la Directrice générale a traduite en une Initiative de l'UNESCO en matière de changement climatique, document succinct qui comprend quatre domaines :

- la science du climat, fondée sur les activités menées dans le domaine par la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et le Programme hydrologique international (PHI), pour mobiliser les connaissances sur le climat : la recherche, l'évaluation, le suivi et la prévention en tant qu'apports principaux aux activités du système des Nations Unies ;
- l'éducation pour le développement durable et en particulier l'éducation au changement climatique ;
- une attention particulière portée au réseau des réserves de biosphères de l'UNESCO, observatoires de terrain et points d'observation de l'éducation, des façons de vivre, du tourisme durable et de la science du climat ; et
- un programme de recherche sur les conséquences sociales et humaines du changement climatique.

Ces domaines, ainsi que les travaux en cours de la Plateforme intersectorielle de l'UNESCO pour faire face au changement climatique, couvrent tous les secteurs de l'UNESCO, et s'intéressent principalement à l'adaptation, à la base de connaissances et à l'éducation.

L'UNESCO fournit à la communauté internationale une instance unique où elle peut se pencher sur le changement climatique et ses effets sur l'environnement et la société humaine.

- Le changement climatique a des implications considérables en termes d'éducation et d'apprentissage et nécessite une réorientation des programmes éducatifs visant à intégrer de nouveaux contenus, la mise en œuvre d'une sensibilisation centrée sur la transformation sociale et l'action positive et participative ainsi qu'une approche de l'éducation et de l'apprentissage axée sur les solutions
 - Ses effets sont évidents sur la détérioration potentielle et réelle de certains sites du patrimoine mondial
 - Le changement climatique a un effet sur l'égalité et les droits de l'homme et peut, à terme, être à l'origine de conflits
 - Les problèmes du changement climatique peuvent être abordés dans le cadre d'un système éducatif et de processus de communication plus transparents
- La **Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable** (2005-2014) a pour objet d'accélérer la réorientation de l'éducation au service du développement durable et de s'assurer que les systèmes de formation et de sensibilisation du public sont également focalisés sur les problèmes de durabilité.



L'UNESCO et les jeunes

Les jeunes sont des agents importants de la paix et du développement national et des partenaires fondamentaux des efforts déployés pour atténuer l'impact des crises mondiales actuelles. L'UNESCO promeut l'engagement civique des jeunes, qui est un vecteur d'autonomisation et de prévention de la violence.

L'approche transversale de l'UNESCO est centrée sur la construction des compétences favorisant les transitions réussies vers l'âge adulte (notamment les compétences en matière de plaidoyer, de capacité d'encadrement et celles qui contribuent à l'employabilité) ; un renforcement de la sensibilisation aux problèmes cruciaux (tels que le HIV/SIDA) qui améliore le développement des jeunes ; et la présentation des possibilités offertes aux jeunes de s'engager dans les domaines du développement et de la construction de la paix.

- Près de 85% des jeunes vivent dans des pays en développement ; en 2025, ce chiffre atteindra 89,5%
- Plus de 200 millions de jeunes vivent avec moins d'un dollar US par jour ; 515 millions de jeunes vivent avec moins de 2 dollars US par jour
- 300 000 enfants et jeunes de moins de 18 ans participent actuellement à un conflit armé

L'UNESCO encourage :

- La **participation** des jeunes gens aux activités de l'UNESCO et de ses différents réseaux et organisations partenaires
- Les **partenariats** entre l'UNESCO et les réseaux et organisations de jeunes
- L'**intégration** des préoccupations et problèmes des jeunes dans les ordres du jour politiques des États membres relatifs à l'éducation, aux sciences, à la culture et à la communication afin de favoriser la reconnaissance, la visibilité et la crédibilité des contributions apportées par les jeunes.

Lancée le 12 août 2010, l'**Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle** est l'occasion de plaider en faveur du renforcement de l'engagement et de l'investissement des jeunes.

L'UNESCO a élaboré la **Stratégie pour la jeunesse africaine** (2009-2013) afin de mobiliser les acteurs clés autour d'objectifs communs, tels que le Plan d'action décennal de l'Union africaine en faveur du développement et de l'autonomisation des jeunes.

Le Forum des jeunes de la Conférence générale de l'UNESCO, qui a été créé en 1999 et qui se tient tous les deux ans, est unique dans le système des Nations Unies car il institutionnalise la participation des jeunes à l'organe de décision le plus important de l'UNESCO.

Rapprochement des cultures

« ...Face aux défis d'un monde de plus en plus interconnecté, notre tâche commune est de jeter des passerelles solides et solidaires entre toutes les cultures afin de créer une nouvelle éthique universelle du vivre ensemble. »

Irina Bokova, Directrice générale, Extrait du message adressé à l'occasion du lancement de l'Année internationale du rapprochement des cultures 2010

Selon l'Acte constitutif de l'UNESCO,

« ... l'incompréhension mutuelle des peuples a toujours été, au cours de l'histoire, à l'origine de la suspicion et de la méfiance entre nations, par où leurs désaccords ont trop souvent dégénéré en guerre. »

Bien qu'ils aient été écrits il y a plus de soixante ans, ces mots ont conservé toute leur force car le besoin de compréhension mutuelle est incontestable et reste d'actualité.

Dans ce contexte, l'**Année internationale du rapprochement des cultures 2010**, pour laquelle l'UNESCO a été désignée chef de file, donne l'occasion unique d'atteindre un double objectif :

1) faire progresser la sensibilisation de la communauté internationale aux vertus de la diversité et du dialogue interculturel en utilisant des exemples spécifiques qui prennent acte de l'importance des échanges constants entre les cultures et des liens tissés entre elles depuis l'aube de l'humanité ; et
2) lutter pour les droits de l'homme et contre les nouvelles formes de racisme et de discrimination.

Afin de renforcer les activités de l'UNESCO relatives à la paix et au dialogue entre les cultures, Mme Irina Bokova a créé un Panel de haut niveau composé d'éminentes personnalités de différentes sphères géographiques et intellectuelles — chercheurs, scientifiques, représentants de la société civile, journalistes, écrivains, artistes et créateurs,

entrepreneurs, chefs religieux, hommes et femmes en nombre égal.

Quatre thèmes principaux ont été sélectionnés afin de construire un plan d'action pour l'Année et de souligner les avantages de la diversité fructueuse des cultures, et de son corollaire, le dialogue interculturel – dans les domaines de compétence de l'UNESCO : l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information :

1. promouvoir l'échange des connaissances culturelles, ethniques et linguistiques ainsi que la diversité religieuse
2. construire un cadre pour le partage des valeurs communes
3. renforcer l'éducation de qualité ainsi que la construction des compétences interculturelles
4. encourager le dialogue en faveur du développement durable

Nos partenaires, les Commissions nationales pour l'UNESCO, les Chaires UNITWIN/UNESCO et les Écoles associées de l'UNESCO, les Ambassadeurs de bonne volonté et les Clubs et Centres de l'UNESCO, ainsi que les parlementaires, les élus locaux, les professionnels de la culture, de l'éducation et des médias et les organisation de jeunes, sont invités à participer activement à la création d'une culture du dialogue, profondément enracinée dans la mission de l'UNESCO.



Éducation



Aujourd'hui, 796 millions d'adultes sont analphabètes, dont les deux tiers sont des femmes.

Malgré d'importants progrès réalisés depuis 2000, 69 millions d'enfants, dont 54 % de filles, n'ont toujours pas accès à l'école primaire.

Des millions d'enfants quittent l'école sans avoir acquis les compétences de base en matière de lecture, d'écriture et de calcul.





Piloter l'Éducation pour tous (EPT) en assurant la coordination mondiale et fournir une assistance aux États membres pour la réalisation des objectifs de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Promouvoir l'alphabétisation et une éducation de qualité pour tous, tout au long de la vie, en insistant particulièrement sur l'égalité des sexes, les jeunes ainsi que les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés de la société, y compris les peuples autochtones. Une attention particulière est accordée à l'Afrique, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires, et à l'éducation en vue du développement

La communauté internationale s'est engagée à atteindre l'Éducation pour tous en 2015. Le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, 2000) a fixé 6 objectifs pour 2015 :

- développer la protection et l'éducation de la petite enfance
- veiller à ce que tous les enfants puissent avoir accès à un enseignement primaire de qualité, gratuit et obligatoire, et achever leur scolarité primaire
- élargir l'accès à l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires dans la vie courante pour les jeunes et les adultes
- améliorer de 50 % le niveau d'alphabétisation des adultes
- éliminer les disparités de scolarisation entre les sexes
- améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation.

L'UNESCO orchestre les efforts mondiaux visant à atteindre ces objectifs. Elle s'attache à mobiliser les volontés politiques et à coordonner les efforts de toutes les parties prenantes, parmi lesquelles les partenaires de développement, les gouvernements, les ONG et la société civile. L'UNESCO travaille à tous les niveaux de l'enseignement afin de promouvoir l'accès, l'égalité, la qualité et l'innovation en :

- Aidant les pays à formuler et à mettre en place des politiques éducatives ;
- Accordant une attention particulière à l'Afrique, aux pays les moins avancés et aux neuf pays les plus peuplés – Bangladesh, Brésil, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria et Pakistan – qui abritent plus de deux-tiers des analphabètes adultes du monde et 40 % des enfants non scolarisés ;
- Développant et diffusant des bonnes pratiques, manuels scolaires, kits de

formation des enseignants – conçus pour couvrir un large éventail de questions, du développement durable à l'éducation aux droits de l'homme ;

- Promouvant une réponse globale au VIH et au SIDA dans le secteur de l'éducation ;
- Encourageant l'adoption de mesures spéciales afin d'assurer l'éducation dans les zones de conflit et les situations de crise ;
- Soutenant le développement de programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels liés au monde du travail ;
- Définissant des normes de qualité pour la reconnaissance des qualifications au niveau de l'enseignement supérieur ;
- Négociant des partenariats entre les acteurs publics, privés et non gouvernementaux.



Chaque année, l'UNESCO publie le **Rapport mondial de suivi sur l'EPT**, qui fait le point sur ce qui est entrepris pour fournir une éducation de base à tous les enfants, jeunes et adultes d'ici à 2015.

L'UNESCO est l'agence chef de file de la **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation** (2003-2012), qui vise à sensibiliser l'opinion et à donner une nouvelle impulsion à l'alphabétisation, à catalyser un engagement politique plus fort, à améliorer et à étendre les programmes destinés aux jeunes et aux adultes et à mobiliser des moyens de financement supplémentaires afin de réduire considérablement le nombre d'analphabètes.

L'UNESCO pilote également la **Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable** (2005-2014) afin de souligner le rôle central de l'éducation dans la recherche du développement durable.

Pour accélérer la progression vers les objectifs de l'EPT, l'UNESCO a lancé trois initiatives majeures dans des domaines cruciaux :

- **L'Initiative pour l'alphabétisation** : savoir pour pouvoir, destinée aux 35 pays qui en ont le plus besoin ;
- **L'Initiative pour la formation des enseignants** en Afrique subsaharienne, visant à remédier à la forte pénurie d'enseignants dans la région ;
- **L'Initiative mondiale sur l'éducation et le VIH/SIDA**, pour promouvoir et développer les efforts de prévention du VIH/SIDA.

Dans l'enseignement supérieur, plus de 650 Chaires UNESCO et plus de 60 réseaux ont été créés dans quelque 127 pays afin de promouvoir la recherche, la formation et la coopération internationale.

Construire des réseaux dans l'éducation

Le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO, lancé en 1953, relie plus de 8 500 écoles et autres institutions éducatives de 180 pays. Laboratoire tourné vers l'innovation, il élabore des programmes visant à promouvoir une éducation de qualité et s'attaque à des problèmes tels que la protection de l'environnement et l'apprentissage interculturel.

Dans l'enseignement supérieur, plus de 650 Chaires UNESCO et plus de 60 réseaux ont été créés dans quelque 127 pays afin de promouvoir la recherche, la formation et la coopération internationale.





Instituts et centres de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation

Aujourd'hui, six instituts et deux centres spécialisés s'emploient, dans le cadre du Secteur de l'éducation de l'UNESCO, à aider les pays à recenser les problèmes éducatifs les plus importants :

- Bureau international d'éducation de l'UNESCO (Genève) www.ibe.unesco.org/fr.html
- Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (Addis-Abeba) www.unesco-iicba.org
- Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (Paris) www.iiep.unesco.org/fr.html
- Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (Caracas) www.iesalc.unesco.org.ve
- Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (Moscou) www.iite.ru
- Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (Hambourg) www.unesco.org/education/uil/
- Centre européen de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur (Bucarest) www.cepes.ro
- Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (Bonn) www.unevoc.unesco.org



Sciences exactes...



L'UNESCO a commencé à tirer le signal d'alarme sur la nécessité du développement durable en organisant en 1968 une conférence sans précédent qui remettait en cause l'exploitation effrénée de la nature. Depuis, l'Organisation a mis sur pied plusieurs programmes internationaux pour mieux comprendre et gérer les ressources de la Terre.

L'UNESCO aide les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de sciences, d'ingénierie et de technologie. En partenariat avec différents organismes de financement, l'UNESCO fournit données, conseils et soutien technique afin d'aider les gouvernements à formuler et à mettre en œuvre des politiques scientifiques et technologiques efficaces.

- **Promouvoir** la recherche et le renforcement des capacités techniques en vue de la gestion rationnelle des ressources naturelles et pour la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets.
- **Renforcer** les systèmes nationaux et régionaux de recherche et d'innovation, le développement des capacités, le recours aux technologies et la création de réseaux scientifiques.
- **Encourager** l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en matière de sciences, de technologies et d'innovation au service du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.



et naturelles

Politique scientifique et technologique de l'innovation : L'UNESCO aide les États membres, en particulier en Afrique, à formuler des politiques nationales pour l'investissement dans la science et la technologie en proposant des options en matière de politiques et de méthodes, ainsi que des avis techniques concernant l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'examen des politiques et des plans. Elle promeut les partenariats entre l'université et l'industrie et encourage les pays à se doter d'une bonne gouvernance scientifique.

Le Programme hydrologique international vise à fournir des connaissances scientifiques, des formations techniques et des conseils stratégiques pour gérer l'eau efficacement, équitablement et dans le respect de l'environnement. Le PHI est de plus en plus impliqué dans l'élaboration d'outils et de stratégies de prévention des conflits entre pays ou au sein d'un même pays portant sur cette précieuse ressource.

L'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, situé à Delft, est au centre d'un réseau mondial de partenaires œuvrant pour l'éducation et la création de compétences dans ce domaine.

Le Rapport mondial sur le développement des ressources en eau fournit une étude publiée tous les trois ans – à la fois la plus vaste et la plus actualisée qui existe – de la situation de cette ressource. Chaque institution et organisme des Nations Unies compétent en la matière contribue à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs liés à l'eau, dans des domaines comme la santé, l'alimentation, les écosystèmes, les villes, l'industrie, l'énergie, la gestion des risques et la gouvernance. L'UNESCO héberge le secrétariat du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). Réunissant plus de vingt partenaires des Nations Unies, le WWAP, fondé en 2000, est le Programme phare de l'ONU-Eau.

L'UNESCO aide les États membres, en particulier en Afrique, à formuler des politiques nationales pour l'investissement dans la science et la technologie...





Il n'est possible de faire face au problème de la conservation de la **biodiversité**, dont dépendent tous les aspects du bien-être humain ainsi que la réalisation des objectifs internationaux pour le développement, qu'en tenant compte de la dimension multidisciplinaire du défi qu'il représente. Dans ce domaine, l'UNESCO peut apporter une contribution efficace en soutenant une gouvernance internationale de la biodiversité et des écosystèmes, en jetant les bases des connaissances scientifiques relatives à la biodiversité et en comblant leurs lacunes, en tenant compte des dimensions culturelles de l'utilisation de la biodiversité et en renforçant les efforts, sensibilisation, éducation et communication, visant à la reconnaissance de l'importance capitale de son utilisation durable. Grâce à ses réseaux mondiaux et en tant que partenaire clé du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, l'UNESCO a conduit un large éventail d'activités visant à célébrer l'Année internationale de la biodiversité 2010.

Le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB), réseau de plus de 553 réserves de biosphère, rassemble des lieux représentatifs de la plupart des écosystèmes existant sur terre. Chaque réserve est un laboratoire vivant qui teste les méthodes de gestion des ressources naturelles, tout en favorisant le développement économique.

La Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO et ses partenaires coordonnent les programmes nationaux de recherche et d'observation océaniques (au sein du Système mondial d'observation de l'océan) et surveillent en permanence l'état des océans pour améliorer les prévisions météorologiques, réduire les incertitudes sur le changement climatique, améliorer la gestion des écosystèmes marins et

de leurs ressources et fournir des alertes précoces en cas de tsunamis et autres catastrophes liées à l'océan. La COI pilote ainsi l'initiative visant à mettre en place un Système mondial d'alerte aux tsunamis. Elle travaille également à l'amélioration des plans nationaux de développement et de gestion des mers et des côtes.

Le Programme international de géosciences, en collaboration avec l'Union internationale des sciences géologiques, aide des scientifiques de plus de 150 pays à améliorer les techniques d'évaluation des ressources en énergie et des ressources minérales, tout en élargissant la base de connaissances sur les processus géologiques de la Terre et en réduisant les risques de catastrophes naturelles dans les pays en développement. Prévention des catastrophes et planification préalable : L'UNESCO contribue à l'évaluation et à la mitigation des catastrophes naturelles – tremblements de terre, éruptions volcaniques, tsunamis, inondations et glissements de terrain – grâce à divers programmes qui font partie de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la réduction des catastrophes. L'UNESCO promeut, notamment, une initiative internationale sur les inondations, une alliance visant à intégrer la résilience post-catastrophe dans les programmes scolaires, ainsi qu'une alliance pour l'élaboration de plans de gestion des catastrophes dans les mégapoles.

Développement durable dans les petits États insulaires en développement (PEID)

: La plate-forme intersectorielle sur la mise en œuvre de la Stratégie d'action de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement crée des synergies entre tous les secteurs de programme de l'UNESCO afin de planifier et de réaliser des activités



conjointes dans les régions où se trouvent des PEID. Il s'agit d'améliorer la capacité des PEID à traiter les problèmes les plus urgents en matière de développement durable, tels que l'adaptation au changement climatique, de renforcer les voix communautaires dans les débats mondiaux et d'adapter les politiques scientifiques aux besoins des petites îles.

Le Programme international relatif aux sciences fondamentales est une initiative intergouvernementale visant à renforcer les capacités nationales grâce à un réseau de centres d'excellence dans le domaine des sciences fondamentales. Le PISF s'articule autour de projets en mathématiques, physique, chimie et sciences de la vie et dans des domaines interdisciplinaires, selon les besoins nationaux.

Énergies renouvelables : l'UNESCO aide les pays en développement à définir des priorités et à mettre en œuvre des programmes axés sur les énergies renouvelables, parmi lesquelles l'énergie solaire, tout en sensibilisant le grand public à leur importance et à leur efficacité. Le Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables propose une université d'été sur le thème « Électricité solaire pour les zones rurales » et appuie des projets pilotes.

Le Système de savoirs locaux et autochtones (LINKS) place les communautés rurales au cœur du développement durable en enracinant la gestion des ressources dans le savoir et les compétences autochtones et en reconnaissant les synergies entre diversité culturelle et diversité biologique.



Sciences sociales et humaines



L'UNESCO place l'éthique et les droits humains au centre de son action.

- **Promouvoir** des principes, des pratiques et des normes éthiques ayant trait au développement scientifique, technologique et social.
- **Promouvoir** le progrès des connaissances relatives à l'émergence de défis sociaux et éthiques mondiaux.
- **Contribuer** au dialogue entre les civilisations et à une culture de la paix par la philosophie, les sciences humaines, la bonne gouvernance, la promotion des droits humains et la lutte contre le racisme.
- Dans le domaine de l'éthique de la science et de la technologie, l'UNESCO se **focalise** sur les nouveaux défis éthiques : les nanotechnologies, les technologies convergentes, la biométrie et la biosécurité.





La Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme est le plus récent des instruments de normalisation consacrés à la bioéthique. Adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 2005, elle avait été précédée par la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, élaborée par le Comité international de bioéthique de l'UNESCO et adoptée en 1997. Cette déclaration sert de référence juridique et de base de réflexion sur des questions aussi fondamentales que le clonage humain. S'y est ajoutée en 2003 la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines, qui pose des principes éthiques pour la collecte, le traitement, la conservation et l'utilisation de ces données (recueillies à partir d'échantillons biologiques : sang, tissus, salive, sperme, etc.), qui occupent une place de plus en plus importante dans notre vie.



Dans le domaine de l'éthique de la science et de la technologie, l'UNESCO se focalise sur les nouveaux défis éthiques : les nanotechnologies, les technologies convergentes, la biométrie et la biosécurité.





L'UNESCO
s'intéresse aux
problèmes
interdépendants
tels que le genre,
l'autonomisation
des jeunes, les
migrations et
l'urbanisation.

Créée en 1998 pour répondre au défi grandissant posé par les progrès scientifiques et technologiques, la **Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et technologiques** rassemble des intellectuels et des scientifiques reconnus. Après avoir élaboré des orientations éthiques sur l'eau douce, l'énergie, la société de l'information, l'espace extra-atmosphérique et les nanotechnologies, la COMEST se concentre actuellement sur deux domaines principaux : l'éthique environnementale, avec notamment les incidences sociales et humaines du changement climatique planétaire, et l'éthique scientifique, avec notamment la condition des chercheurs scientifiques et la réglementation de la conduite scientifique.

Le **GEOb** est un système de bases de données de portée mondiale — gratuitement accessibles en ligne dans les six langues officielles de l'UNESCO

— sur la bioéthique et les autres domaines de l'éthique appliquée, tels que l'éthique des sciences et l'éthique des technologies. Il permet d'identifier les spécialistes de l'éthique, les comités d'éthique, les instituts et centres d'éthique, les programmes d'enseignement consacrés à l'éthique, les législations dans le domaine de la bioéthique, les réglementations de la conduite scientifique et les ressources dans le domaine de l'éthique.

L'UNESCO met les sciences sociales et humaines au service de la paix et du développement en fournissant des données à visée décisionnelle sur les nouveaux problèmes éthiques et sociaux posés à l'échelle de la planète.

L'effet conjugué des processus de mondialisation produit une dynamique complexe de transformations touchant tous les acteurs sociaux.





Grâce à son programme **Gestion des transformations sociales (MOST)** l'UNESCO fait face aux problèmes interdépendants que sont l'élimination de la pauvreté, le genre, l'autonomisation des jeunes, les migrations et l'urbanisation.

L'UNESCO encourage l'enseignement de la philosophie afin de stimuler la réflexion critique et indépendante, de promouvoir la compréhension mutuelle et, ce faisant, de favoriser la tolérance et la paix. En 2005, l'Organisation a institué la **Journée mondiale de la philosophie**. En tant que forum intellectuel, l'UNESCO promeut les échanges philosophiques internationaux sur des thématiques contemporaines liées à la promotion d'un monde plus équitable.

En collaboration avec les pouvoirs publics, les fédérations sportives et le secteur privé, l'UNESCO s'attache à promouvoir la recherche sur les dimensions sociale, économique, éducative et culturelle du sport, afin de contribuer aux politiques adoptées et aux efforts déployés par les gouvernements pour faire du sport un instrument de développement et de paix. **La Convention internationale contre le dopage dans le sport a été adoptée à l'unanimité** par la Conférence générale en octobre 2005 afin d'harmoniser les efforts contre le dopage dans le monde entier.

Grâce à la **Coalition des villes contre le racisme**, l'UNESCO s'efforce de faire des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination et l'intolérance des thèmes essentiels de la recherche et de la prise de décision.



Culture



L'UNESCO est à l'avant-garde des initiatives internationales en matière de sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel.

- **Promouvoir** la diversité culturelle en sauvegardant le patrimoine dans toutes ses dimensions et en développant les expressions culturelles.
- Promouvoir la cohésion sociale en **encourageant** le pluralisme, le dialogue interculturel et une culture de la paix et en garantissant le rôle central de la culture dans le développement durable.
- L'UNESCO s'emploie à **préserver** la richesse irremplaçable de l'humanité : sa diversité et son patrimoine commun.
- Un ensemble de **conventions** a été établi pour assurer la protection et la sauvegarde du patrimoine commun de l'humanité, tant matériel qu'immatériel.





La Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel,

adoptée en 1972, a conduit à la création de la **Liste du patrimoine mondial**, qui incluait, en avril 2010, 890 sites culturels et naturels exceptionnels. Le Centre du patrimoine mondial constitue le secrétariat permanent de cette Convention.

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel,

adoptée en 2003, crée une plateforme internationale qui sauvegarde le patrimoine culturel immatériel, garantit le respect mutuel du patrimoine vivant des communautés du monde entier et sensibilise la communauté internationale à son importance.

La Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique,

adoptée en 2001, est entrée en vigueur en janvier 2009. Elle vise à protéger les biens culturels immergés du pillage et de la destruction.

La Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

réaffirme le droit des États à élaborer des politiques culturelles, reconnaît la nature spécifique des biens et services culturels en tant que



porteurs d'identité, de valeurs et de sens et renforce la coopération internationale destinée à favoriser l'expression culturelle de tous les pays.



La Convention de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et son Deuxième Protocole de 1999 visent à faciliter la reconstruction des communautés détruites et à les aider à retrouver leur identité et à rétablir des liens entre leur passé, leur présent et leur avenir.

Depuis 1970, la **Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites** des biens culturels constitue une solide plate-forme internationale pour lutter contre le trafic illicite de biens culturels. Elle encourage des politiques du patrimoine qui prônent le respect de la diversité culturelle.

Sous l'égide de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, l'UNESCO a créé **l'Alliance globale pour la diversité culturelle**, qui soutient les industries culturelles locales, telles que l'artisanat, la musique, l'édition et le film, dans les pays en développement, au moyen de partenariats public-privé et Nord-Sud.

L'UNESCO maintient ses programmes établis de longue date qui favorisent les liens entre les peuples, tels que le projet « Routes de la soie » et « La route de l'esclave », l'Atlas des langues en péril dans le monde et les ouvrages de l'Histoire de l'humanité consacrés à l'Afrique, à l'Amérique latine, aux Caraïbes et à l'Asie centrale.



Autres instruments juridiques clés de l'UNESCO pour la culture

1950 : Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel (Accord de Florence) et son Protocole (Nairobi) pour améliorer la circulation des connaissances.

1952 : Convention universelle sur le droit d'auteur, révisée en 1971. Elle protège la propriété intellectuelle – de la littérature aux textes scientifiques et des films à la sculpture – avec le célèbre symbole ©.

1980 : La Recommandation relative à la condition de l'artiste reconnaît les conditions de travail spéciales des artistes et leur rôle unique dans le développement de la société.



Communication et information

La communication, l'information et le savoir sont des éléments moteurs du développement durable. Pour l'UNESCO, ils doivent également être les outils de base permettant aux personnes défavorisées d'améliorer leurs conditions de vie. Pour construire des sociétés du savoir ouvertes, l'Organisation met l'accent sur les dimensions humaines du fossé numérique : diversité culturelle et linguistique des contenus, accès et utilisation par la société civile.



- **Promouvoir** la liberté d'expression et d'information.
- **Renforcer** les capacités afin d'assurer l'accès universel à l'information et au savoir.

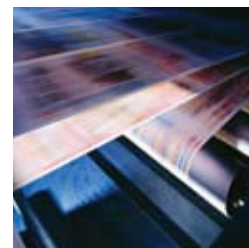




Un élément essentiel de la stratégie de l'UNESCO consiste à promouvoir l'accès à l'information et au savoir, notamment par la création de possibilités de formation aux TIC, ciblant les femmes et les jeunes, la conception et la diffusion de logiciels gratuits et la collaboration avec des sociétés de logiciels privées, pour le bien de tous.

Dans le monde en développement, les **centres multimédia communautaires** de l'UNESCO (CMC) promeuvent l'autonomisation des communautés et leur permettent de prendre une part active à la société mondiale du savoir. Les CMC associent une radio communautaire, de faible coût et facile à utiliser, à l'Internet et aux technologies qui y sont liées. Ils informent, éduquent et divertissent. Ils constituent aussi un porte-voix puissant pour ceux qu'on n'entend jamais et encourageant une plus grande responsabilité dans la gestion des affaires publiques.

L'UNESCO promeut la **liberté d'expression et la liberté de la presse** en tant que droits de l'homme fondamentaux. En fournissant des conseils stratégiques et en développant des réseaux, l'Organisation encourage les gouvernements à mettre en place des normes et des instruments légaux pour défendre ce principe. L'UNESCO fournit également une aide directe aux médias indépendants et pluralistes, notamment dans les pays en transition et dans les zones de conflit et de post-conflit. En Afghanistan, par exemple, l'UNESCO a aidé à relancer le journal indépendant *Kabul Weekly* et l'agence de presse nationale. Elle travaille également avec le gouvernement et des médias locaux pour mettre au point des lois attentives à la liberté de la presse et favorables à la radiodiffusion publique.



L'UNESCO sert « **d'observatoire** » de la **liberté de la presse** en dénonçant publiquement les atteintes les plus graves, comme l'assassinat et l'emprisonnement de professionnels des médias. Elle travaille à la protection des individus menacés grâce aux canaux diplomatiques. De plus, le Prix UNESCO pour la liberté de la presse est décerné chaque année à des personnes ou organismes ayant pris des risques pour défendre la liberté d'expression.

Le Programme international pour le développement de la communication

cherche à améliorer les ressources des médias indépendants et pluralistes dans les pays en développement ou en transition. Le PIDC aide à financer des projets qui vont du cours de formation à la modernisation des agences de presse et des organismes de radiodiffusion.

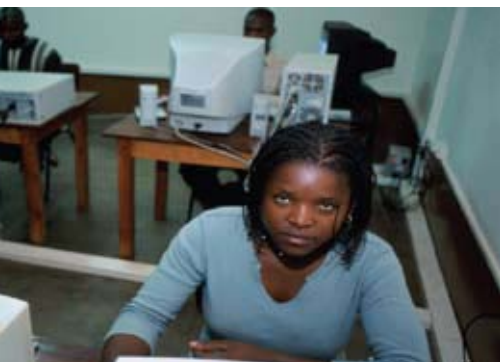
L'UNESCO promeut la **diversité linguistique sur Internet**. Elle a signé en 2009 un accord avec l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), l'organisme qui coordonne le système des adresses en ligne pour les utilisateurs d'Internet, afin de mettre en œuvre des noms de domaine internationalisés.

Grâce au Programme Information pour tous,

l'UNESCO encourage le débat sur les défis politiques, éthiques et sociétaux liés à l'émergence d'une société mondiale du savoir et élabore des directives et des projets pour la promotion d'un accès équitable à l'information.

L'UNESCO aide les bibliothèques et archives à passer à l'âge numérique, en numérisant, par exemple, les parchemins de l'Académie lituanienne des sciences ou les extraordinaires manuscrits scientifiques des civilisations arabe et islamique.

En 2007, l'UNESCO et la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis ont uni leurs forces pour construire une **Bibliothèque numérique mondiale** qui numérise des documents uniques



et rares provenant de bibliothèques et d'institutions culturelles du monde entier et les met à disposition gratuitement sur Internet. Parmi ces documents figurent des manuscrits, des cartes, des livres, des partitions, des enregistrements sonores, des films, des imprimés et des photographies.

L'Organisation a joué un rôle essentiel dans la création de la Bibliotheca Alexandrina, la plus grande bibliothèque du Moyen-Orient et d'Afrique, inspirée par l'institution légendaire fondée il y a plus de deux mille ans par Ptolémée 1^{er}.

Dans le cadre du **Programme Mémoire du monde** de l'UNESCO, un comité consultatif international tient un registre visant à protéger et numériser le patrimoine documentaire de valeur universelle. Parmi les pièces inestimables,

figurent la plus ancienne version écrite du Coran, connue sous le nom de Mushaf d'Othman, la plus vaste collection de musique traditionnelle chinoise, « Metropolis » de Fritz Lang, la Neuvième symphonie de Ludwig van Beethoven, des codex mexicains, seules sources originales sur la culture préhispanique, et des ouvrages des archives et bibliothèques nationales éthiopiennes.

L'UNESCO a été l'un des participants essentiels du **Sommet mondial sur la société de l'information**, promouvant le concept de « sociétés du savoir » et ses quatre principes : liberté d'expression, accès universel à l'information et au savoir, accès égal à l'éducation et diversité culturelle. En plus des projets menés au titre du Plan d'action du Sommet, l'UNESCO organise des manifestations pour souligner les perspectives de développement offertes par les TIC dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication.







Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Comment fonctionne-t-elle?

La Conférence générale est l'organe décisionnel principal de l'UNESCO et comprend des représentants de tous les États membres. Elle se réunit tous les deux ans pour déterminer les stratégies et les grandes orientations du travail de l'Organisation. Selon le principe d'une voix par pays, elle approuve le programme et le budget de l'UNESCO pour l'exercice biennal. Tous les quatre ans, elle nomme le/la Directeur/trice général(e) de l'UNESCO sur recommandation du Conseil exécutif. www.unesco.org/fr/general-conference

Le Conseil exécutif, composé de 58 États membres, est responsable de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale. Il se réunit deux fois par an pour examiner le programme et le budget de l'Organisation. www.unesco.org/new/fr/executive-board

Le Secrétariat comprend la Directrice générale et l'ensemble du personnel. La Directrice générale est la responsable de l'exécutif de l'Organisation. Elle formule des propositions pour que la Conférence générale et le Conseil Exécutif prennent les mesures appropriées et elle prépare le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal. Le personnel met en œuvre le programme approuvé.



📍 Siège de l'UNESCO à Paris – la nuit, le *Globe symbolique* d'Erik Reitzel (Danemark) et les drapeaux de la 35^e Conférence générale de l'UNESCO.

📍 Ouverture de la 184^e session du Conseil exécutif.



📍 Siège de l'UNESCO à Paris – *Le Jardin de la Paix* (ou jardin japonais) au printemps. Offert par le gouvernement du Japon, ce jardin a été conçu par américano-japonais Isamu Noguchi artiste sculpteur en 1958 et installé par les Japonais jardinier Toemon Sano.

Le personnel de l'UNESCO compte plus de 2 000 personnes originaires de 170 pays (avril 2010). Dans le cadre de la politique actuelle de décentralisation, 870 personnes travaillent dans l'un des 65 bureaux et instituts de l'UNESCO répartis dans le monde.

Comment est-elle financée ? Le budget ordinaire pour l'exercice biennal est financé par les États membres, qui versent des contributions fixées à l'avance. Le budget ordinaire pour 2010 et 2011 est de 653 millions de dollars des États-Unis. L'UNESCO bénéficie également de financements extrabudgétaires importants pour renforcer ses programmes, notamment sur le terrain, et pour augmenter la portée de ses actions.

L'UNESCO fait partie du **système des Nations Unies** et travaille en étroite collaboration avec un large éventail d'organisations régionales et nationales.

L'Institut de statistique de l'UNESCO (Montréal) a été créé en juillet 1999 pour fournir aux États membres et à la communauté internationale une vaste gamme de statistiques fiables et pertinentes dans les domaines de l'éducation, de la science et des technologies, de la culture et de la communication, tenant compte de leurs besoins croissants dans ce domaine. L'Institut est la source de données officielles pour les cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement liées à l'éducation et pour l'Éducation pour tous. Ses données apparaissent dans de nombreux rapports et programmes internationaux de premier ordre tels que le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, les Indicateurs mondiaux de développement et les Indicateurs de développement humain. L'ISU fournit également une formation et une assistance technique aux statisticiens nationaux dans le but d'améliorer la qualité des données et de développer des méthodologies et des indicateurs qui reflètent mieux les nouvelles questions politiques. En bref, l'ISU cherche à offrir les « données qui font la différence ». www.uis.unesco.org

Quelque 350 organisations non gouvernementales (**ONG**) entretiennent des relations officielles avec l'UNESCO et plusieurs centaines d'autres travaillent avec l'Organisation sur des projets spécifiques.

L'UNESCO est la seule institution des Nations Unies dotée d'un système de **Commissions nationales**. Présentes dans 196 États membres ou membres associés, ces Commissions constituent un lien vital entre la société civile et l'Organisation. Elles fournissent à l'UNESCO des analyses utiles pour ses programmes et l'aident à mettre en œuvre de nombreuses initiatives, parmi lesquelles des programmes de formation, des études, des campagnes de sensibilisation et des opérations de presse. Les Commissions travaillent également en partenariat avec le secteur privé, qui peut apporter une expertise technique précieuse et des ressources financières. www.unesco.org/fr/national-commissions

🕒 *Homme qui marche*, par Alberto Giacometti (Suisse, 1901-1966). Le travail de l'artiste et sculpteur surréaliste connu pour ses statues minces et rigides qui semblent être en mouvement. La sculpture représente 1,83 m de hauteur et signifie la volonté de découvrir le monde.



Prix UNESCO. L'UNESCO décerne 23 Prix internationaux dans ses domaines de compétence, tels que le Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, le Prix l'ORÉAL-UNESCO pour les femmes et la science, ainsi que plusieurs prix internationaux pour l'alphabétisation. www.unesco.org/fr/prizes

➔ Siège de l'UNESCO à Paris – Bâtiment Fontenoy, Salle I – Certains délégués permanents assistant à la 35^e Conférence générale de l'UNESCO.

Impliquez-vous...

- Rejoignez l'un des 3 500 clubs, centres et associations de l'UNESCO présents dans une centaine de pays. www.unesco.org/fr/clubs
- Contactez l'une des écoles associées : www.unesco.org/fr/aspnet
- L'UNESCO accepte un nombre limité de fonctionnaires nationaux, de chercheurs et d'étudiants universitaires comme stagiaires travaillant dans les domaines d'intérêt de l'Organisation pour des périodes d'un à trois mois. Plusieurs aides ou bourses étudiantes sont également disponibles. www.unesco.org/new/fr/unesco/join-us



Depuis 1946, l'UNESCO a été dirigée par :

- Julian Huxley**, Royaume-Uni (1946–1948)
- Jaime Torres Bodet**, Mexique (1948–1952)
- John W. Taylor**, États-Unis (1952–1953)
- Luther Evans**, États-Unis (1953–1958)
- Vittorino Veronese**, Italie (1958–1961)
- René Maheu**, France (1961–1974)
- Amadou-Mahtar M'Bow**, Sénégal (1974–1987)
- Federico Mayor**, Espagne (1987–1999)
- Koïchiro Matsuura**, Japon (1999–2009)
- ➔ **Irina Bokova**, Bulgarie (2009–)



BULGARIA

BRUNEI DARUSSALAM

DJIBOUTI

DO

Dates-clés



1940-1950

16 novembre 1945 :

Les représentants de 37 pays se réunissent à Londres pour signer l'Acte constitutif de l'UNESCO, qui entre en vigueur le 4 novembre 1946 après ratification par 20 pays signataires.

1948 : L'UNESCO recommande aux États membres de rendre obligatoire et universelle l'éducation primaire gratuite.

1950-1960

1952 : Une conférence inter-gouvernementale réunie par l'UNESCO adopte la Convention universelle sur le droit d'auteur. Dans les décennies qui

ont suivi la Seconde Guerre mondiale, la Convention a servi à étendre la protection du droit d'auteur de nombreux États qui n'étaient pas parties à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (1886).

1956 : La République d'Afrique du Sud se retire de l'UNESCO au motif que certaines publications de l'Organisation « interfèrent » dans les « problèmes raciaux » du pays. L'État réintègre l'Organisation en 1994, sous la présidence de Nelson Mandela.

1958 : Inauguration du Siègne permanent de l'UNESCO à Paris, conçu par Marcel Breuer (États-Unis), Pier-Luigi Nervi (Italie) et Bernard Zehrfuss (France).

1960-1970

1960 : Lancement de la Campagne de Nubie en Égypte pour déplacer le Grand Temple d'Abou Simbel et éviter son inondation par le Nil lors de la construction du barrage d'Assouan. Pendant cette campagne qui a duré vingt ans, 22 monuments et complexes architecturaux ont été déplacés. Ce fut la première et la plus importante d'une série de campagnes, parmi lesquelles celles de Moenjodaro (Pakistan), Fès (Maroc), Katmandou (Népal), Borobudur (Indonésie) et l'Acropole d'Athènes (Grèce).

1968 : L'UNESCO organise la première conférence intergouvernementale visant à concilier environnement et





développement, autrement dit ce que l'on appelle désormais le « développement durable ». Cette conférence a conduit à la création du Programme « L'Homme et la Biosphère » de l'UNESCO.

1970-1980

1972 : La Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel est adoptée. Le Comité du patrimoine mondial est créé en 1976 et les premiers sites sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1978.

1974 : S. S. le Pape Paul VI remet le Prix Jean XXIII pour la Paix à l'UNESCO.

1975 : L'Université des Nations Unies est créée à Tokyo sous les auspices des Nations Unies et de l'UNESCO.

1978 : L'UNESCO adopte la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux. Des rapports publiés par la suite sur le sujet par le Directeur général ont servi à discréditer et à réfuter les bases pseudoscientifiques du racisme.

1980 : Les deux premiers tomes de l'Histoire générale de l'Afrique de

l'UNESCO sont publiés. D'autres régions, notamment l'Asie centrale et les Caraïbes, font l'objet d'ouvrages analogues.

1990-2000

1990 : La Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui se tient à Jomtiem (Thaïlande), lance un mouvement mondial en faveur d'une éducation de base, accessible à tous les enfants, jeunes et adultes. Dix ans plus tard, à Dakar (Sénégal), le Forum mondial sur l'éducation engage les États à assurer une éducation de base à tous au plus tard en 2015.

1992 : Création du programme Mémoire du Monde pour protéger les trésors irremplaçables des bibliothèques et des collections d'archives. Le programme inclut désormais les archives sonores, cinématographiques et télévisuelles.

1997 : Le Royaume-Uni réintègre l'UNESCO, qu'il avait quittée en 1985.

1998 : Les Nations Unies font leur la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, conçue et adoptée par l'UNESCO en 1997.

xxi^e siècle

2001 : La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle est adoptée par la Conférence générale.

2003 : Les États-Unis, absents depuis 1984, reviennent à l'UNESCO. La Conférence générale adopte la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

2005 : L'UNESCO et sa Commission océanographique intergouvernementale élaborent et inaugurent un système intérimaire d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien.

2008 : L'obélisque d'Axoum, vieux de 1700 ans est réintégré à son environnement d'origine au nord de l'Éthiopie après avoir été emporté à Rome par les troupes mussoliniennes en 1937.

2009 : La Conférence générale élit Irina Bokova (Bulgarie) Directrice générale de l'UNESCO. Elle est la première femme à exercer cette fonction depuis la création de l'Organisation. C'est également la première fois que les pays de l'Europe de l'Est accèdent à cette fonction.

CRÉDITS :

Photographie

© UNESCO :

Michel Ravassard
 Niamh Burke
 Patrick Lagès
 Björn Otte
 Nenadovic
 A. Janquières
 Dominique Roger
 Sergio Santimano
 Mukunda Bogati
 Georges Malempré
 Daniča Bijeljic
 Wu Zhijian
 Elsjá Lewin
 Wenqin Zhang
 D. Riffet
 G.M.R. Akash
 Roni Amelan
 M. Becka
 Ariane Bailey
 J. Curo Gardiner
 Esther Mooren
 Gary Masters
 CSI/LINKS, Bangkok
 Shoa/Valparaiso, Chile
 Francisco Gattoni
 Fernando Brugman
 Guido Villani
 Olav A. Saltbones
 Justin Mott
 Katy Anis
 Abdelhak Senna
 Marc Hofer
 Vladimir Gudac
 Arvind Mudgil
 P. Waeles
 Alison Clayson
 B. Bisson
 Felipe Alcoceba
 David Stehl
 Alexis N. Vorentzoff
 R. Taurines
 D. Roger
 G. Malempré
 B. Bisson
 A. Bailey
 Guido Villani
 Gary Masters

Esther Mooren

Darryl Evans
 Zhanat Kulenov
 Sake Rijpkema

Page 33 : 'Walking Man' by
 A. Giacometti

© Succession Giacometti /
 ADAGP, Paris, (2009)
 © UNHCR/A. Kirchhof
 © Micheline Pelletier
 © Fraser Coast South Burnett
 Tourism
 © UN/Marco Dormino
 © UN Photo/Sophie Paris
 © Yanbian Culture and Art
 Research Centre, China
 © Shaanxi Art Research
 Institute, China
 © Ministry of Culture, Croatia
 Ministère de la Culture du
 Mali
 © IGNCA Ministry of Culture,
 India
 © Sendai City Board of
 Education, Japan
 © Cultural Heritage
 Administration, Rep of
 Korea
 © Ministry of Culture and
 Tourism, Turkey
 © Batik Museum Institute,
 Indonesia
 © Tunde Minorics
 © Jupiterimages.com
 © Fotolia.com
 © iStockphoto.com

Conception et production
 par **Baseline Arts Ltd**,
 Oxford, Royaume-Uni

Imprimé par l'UNESCO

IMPRIM'VERT
 Votre imprimeur agit
 pour l'environnement

Division de l'information du public

Au sein du Secteur des relations extérieures et de l'information du public, la Division de l'information du public (DPI) fournit aux médias du monde entier des informations sur l'action de l'Organisation et ses priorités, notamment sous la forme d'images filmées, de photos et d'enregistrements sonores des manifestations et activités de l'UNESCO. Elle organise également des conférences de presse et produit des films et des émissions télévisées.

DPI veille à la programmation, à la gestion et à la promotion des principales manifestations de l'UNESCO, comme les concerts, les expositions et les spectacles. Elle promeut aussi une communication interactive par le biais de son portail Web. Ses éditions publient et distribuent plus de 100 titres par an dans le monde entier, en anglais, espagnol et français, sur différents thèmes reflétant l'expertise de l'Organisation.

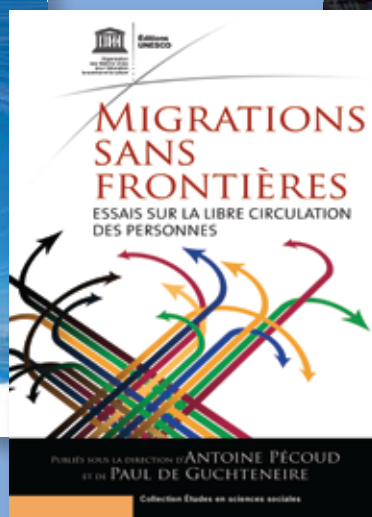
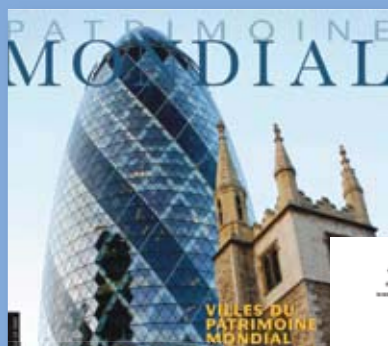
Pour en savoir plus, veuillez contacter :

Division de l'information du public

Secteur des relations extérieures et de l'information du public

UNESCO 7, Place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

www.unesco.org/fr/about • E-mail : info@unesco.org



www.unesco.org/fr/publishing



*« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes,
c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. »*
Acte constitutif de l'UNESCO

unesco.org